

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit hier, la publication de rapports de police va à l'encontre d'une longue tradition. Non seulement cela pourrait-il faire du tort à certaines des personnes qui ont fait l'objet d'une enquête dans cette affaire, mais également à un grand nombre de ceux qui ont fait des allégations à l'extérieur de la Chambre et ailleurs. Je ne crois donc pas que nous puissions publier tout le rapport, mais j'examine actuellement la possibilité d'en publier les conclusions et d'indiquer sur quels points certaines parties de ce rapport ont porté. Je suis actuellement en train d'examiner cette possibilité.

M. Nowlan: Je veux bien donner raison au ministre sur une partie de cette réponse, monsieur l'Orateur. Comme le ministre du Travail a pris connaissance du rapport provisoire de l'enquête sur le SIM, a-t-il vu le rapport final et, dans l'affirmative, le ministre peut-il nous assurer que tous les autres députés qui ont pu être mentionnés dans ce rapport en recevront personnellement un exemplaire sous cachet confidentiel?

M. Allmand: Aucun autre ministre n'a vu un exemplaire du rapport jusqu'à maintenant, ni le ministre du Travail ni personne d'autre.

* * *

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON LAISSE ENTENDRE QUE M. LEMAY AURAIT ÉTÉ LIBÉRÉ
AVANT L'EXPIRATION DE SA SENTENCE

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable Solliciteur général.

Selon un quotidien montréalais, M. Georges Lemay, bien connu des autorités policières, aurait été mis en liberté après avoir purgé seulement deux des huit ans que prévoyait sa sentence. Le ministre peut-il dire si cette information est exacte, et si M. Lemay a bénéficié d'un traitement de faveur de la part de la Commission des libérations conditionnelles?

[Traduction]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur. J'ai lu cet article et il n'est pas juste. M. Lemay n'a été mis en liberté que cinq ans après sa condamnation, c'est-à-dire après avoir purgé toute sa peine aux termes de la loi et, comme le signale l'article, il vient d'être arrêté sous un autre chef d'accusation. Il a purgé cinq ans et n'a pas été mis en liberté sur parole, mais à l'expiration de sa peine.

* * *

[Français]

AIR CANADA

LA POSSIBILITÉ DE MISES À PIED À L'AÉROPORT
CHARLES-DE-GAULLE À PARIS—ON DEMANDE QUELLES
MESURES ENTEND PRENDRE LE GOUVERNEMENT

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Elle touche aux activités d'Air Canada. Les autorités d'Air Canada-France ayant, semble-t-il, décidé le 3 avril, sur l'avis de M. G. Chiasson, de mettre à pied 82 p. 100 du personnel d'Air Canada à l'aéroport Charles-de-Gaulle,

Questions orales

pour confier les opérations à une autre ligne aérienne, le ministre est-il assuré qu'on a suivi la procédure régulière conforme aux lois françaises dans le renvoi proposé d'un si grand nombre d'employés d'Air Canada en France, et peut-il assurer la Chambre que toutes les dispositions seront prises pour préserver la sécurité d'emploi de ce personnel d'Air Canada?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Mon cher ami de Saint-Hyacinthe devrait comprendre que j'ai tellement de difficultés à comprendre toutes les lois canadiennes et les appliquer, s'il me demande si je suis satisfait que les lois françaises seront appliquées en France, je ne peux vous le dire.

M. Wagner: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Je sais que le ministre des Transports a un humour persistant. Cependant, il me semble qu'il s'agit d'une question extrêmement grave, et qui touche le personnel d'Air Canada, et dans les circonstances, si le ministre n'est pas au courant, est-ce qu'il voudrait bien accepter de dire à la Chambre, demain si possible, s'il est exact que 82 p. 100 du personnel d'Air Canada à l'aéroport Charles-de-Gaulle doit être remercié de ses services?

M. Marchand (Langelier): Cette question me paraît très raisonnable, monsieur l'Orateur, et je vais essayer d'obtenir un rapport le plus tôt possible. Seulement, que le député ne me demande pas d'établir si cela correspond à l'application des lois françaises.

* * *

● (1430)

[Traduction]

L'INDUSTRIE

AUTOMOBILE—DEMANDE DE PROMESSE FORMELLE
D'AFFECTATION AU CANADA DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS
PAR FORD ET GENERAL MOTORS

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Elle a trait à la nouvelle selon laquelle la Ford Motor Company projette d'investir 2 milliards de dollars dans la fabrication de petites voitures d'ici quelques années. J'aimerais demander au ministre s'il a communiqué avec la Ford et s'il en a reçu l'assurance que le Canada aura une juste part de ces investissements.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous sommes souvent en contact avec les directeurs de la Ford. Je ne suis pas en mesure, pour l'instant, de dire si l'on a discuté les détails du programme mentionné par le député, mais je puis lui donner l'assurance que, compte tenu de ces renseignements, nous pouvons certes compter que le Canada participe à ce programme.

M. Saltsman: Le ministre a-t-il l'intention de demander des renseignements précis sur le pourcentage d'investissement de la société Ford et les possibilités de formation professionnelle qu'il devrait y avoir? A-t-il l'intention d'entrer aussi en contact avec la société General Motors, qui prévoit des investissements de 3 milliards de dollars pour les quelques années à venir?